

APPEL À PROJETS

INNOVATIONS EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION

Amélioration et transformation de filières



Les projets accompagnés par ce dispositif devront avoir franchi toutes les étapes de maturité et de faisabilité technique. Parmi les critères requis pour les porteurs de projets, des études préalables devront avoir été menées sur la stratégie d'accès au marché (y compris la taille et le marché ciblé) ainsi que sur les impacts économiques et sociaux du projet.

- ✓ Les critères d'éligibilités des projets seront principalement : le caractère innovant et la valeur ajoutée du projet ; le niveau de maturité préexistant ; la solidité de la stratégie d'accès au marché ; les impacts socio-économiques, médicaux et médico-économiques ainsi que ceux sur l'attractivité industrielle de la France.
- ✗ Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus.

<p>OPÉRATEUR</p> <p>bpifrance</p>	<p>FORME</p> <p>Mix Subvention et Avance remboursable</p>	<p>INTENSITÉ</p> <p>Jusqu'à 50%</p>	<p>DATE LIMITE</p> <p>25/05/2025</p>
---	--	--	---

CONTACT

Corinne MOULIN
Chargée d'Affaires

07.72.15.35.90
cmoulin@abfdecisions.fr